

Les organismes soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)

PORTRAITS DES SECTEURS D'INTERVENTION EN 2003-2004
ET TYPOLOGIE DES COURANTS DE PRATIQUES

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE RECHERCHE DÉPOSÉ
AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

ALPHABÉTISATION

RÉGROUPEMENTS D'ORGANISMES

FORMATION CONTINUE

ÉCOLES DE LA RUE

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Les organismes soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)
Portraits des secteurs d'intervention en 2003-2004 et typologie des courants de pratiques

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE RECHERCHE DÉPOSÉ AU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT



Mai 2006

La version complète du rapport de recherche peut être consultée et téléchargée sur le site Internet de Relais-femmes.

Éditeur

Relais-femmes
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal (Québec)
H2Y 1E6
Téléphone : (514) 878-1212
Télécopieur : (514) 878-1060
Courriel : relais@relais-femmes.qc.ca
Site Internet : www.relais-femmes.qc.ca

Recherche et rédaction Marie-Hélène Deshaies

Collaboration à la recherche et à la rédaction Berthe Lacharité

Recherche pour le chapitre 2 Judith Reed

Comité d'encadrement Nicole Caron, Lise Gervais, Judith Reed et Anne St-Cerny

Relecture Rachel Pointel et Judith Reed

Graphisme Nathalie Gignac

Coordination Lise Gervais et Berthe Lacharité

Merci à Colette Paquet pour sa contribution à la collecte des données et à Andrée Savard pour la transcription des informations obtenues lors des groupes de discussion.

Soutien financier Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

© Relais-femmes
Montréal, Mai 2006
ISBN : 2-922561-17-8



Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué
à la réalisation de cette recherche.

Plus particulièrement,
nous remercions les personnes
qui ont participé aux groupes de discussion,
le personnel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
qui nous a permis d'accéder aux données,
les personnes qui ont consacré du temps au moment des entretiens
et le Centre de formation populaire qui a contribué au démarrage du projet.

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation	1
2. Rappel historique	3
3. Brefs portraits des organismes soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation en 2003-2004	5
3.1 Les groupes d'alphabétisation en 2003-2004	6
3.2 Les organismes de lutte au décrochage scolaire en 2003-2004	10
3.3 Les groupes de formation continue auprès des organismes en 2003-2004	14
3.4 Les écoles de la rue en 2003-2004	18
3.5 Les regroupements d'organismes en 2003-2004	21
4. Vers une typologie des courants de pratiques	23
5. Diversité, innovation, spécificité, complémentarité	27
6. Recommandations	31
Bibliographie	35

Annexes

1. Soutien financier versé aux organismes d'action communautaire autonome de 2001-2002 à 2005-2006 par le ministère de l'Éducation dans le cadre des programmes PSAPA, PSEPA et PACTE	41
2. L'éducation populaire autonome	43
3. Abréviations et acronymes	44

1. PRÉSENTATION

Ce résumé fait état des résultats de la recherche réalisée par une équipe de Relais-femmes de l'été 2004 à mai 2006 à la suite d'un appel de proposition déposé par la Direction de la formation générale des adultes (DFGA) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) à l'été 2003. Cette recherche a pour objectif de faire ressortir la diversité, l'innovation, la spécificité et la complémentarité des pratiques des organismes soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) en dressant une typologie de l'intervention de ces derniers.

Afin de recueillir les données nécessaires à la recherche, quatre modes de collecte de données ont été utilisés : la consultation et l'analyse des informations contenues dans les dossiers 2003-2004 des organismes, des entretiens avec des personnes-clé, la consultation de quelques documents récents produits par les regroupements et organismes et enfin, la réalisation de trois groupes de discussion avec des représentant-es de quelques organismes soutenus par le PACTE. La recherche a porté sur les 160 organismes communautaires autonomes accrédités et financés par le PACTE en 2003-2004.

L'image projetée par cette recherche demeure toutefois incomplète puisque que les informations disponibles dans les dossiers 2003-2004 des organismes soutenus par le PACTE ne nous permettaient pas de rendre compte de toutes les pratiques ni de leur originalité pourtant observables sur le terrain, d'autant plus que l'année 2003-2004 était la première année de l'application de ce nouveau programme. Les dossiers des organismes communautaires soutenus par le PACTE ne pourront jamais rendre totalement justice à la richesse et à la diversité des pratiques qui prennent forme dans la vie quotidienne des organisations à partir des besoins et des réalités des personnes qui les fréquentent.

2. RAPPEL HISTORIQUE

C'est surtout à partir des années 1960 que l'éducation et l'alphabétisation populaires se sont développées au Québec dans les quartiers ouvriers de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Hull ainsi que dans quelques régions rurales. Les premières rencontres entre des organismes intervenant dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation populaires ont eu lieu dès les années 1970. En 1981, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) est officiellement fondé et le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) l'est en 1982. Depuis, ces regroupements et leurs groupes membres ont mené plusieurs luttes politiques qui ont permis le développement des pratiques communautaires sur le terrain de l'éducation et une plus grande reconnaissance de ces dernières.

C'est en 1995 que le regroupement des groupes anglophones d'alphabétisation prend la forme qu'on lui connaît aujourd'hui, le Laubach Literacy Canada-Quebec/Literacy Volunteers of Quebec (LLC-Q/LVQ) alors qu'il existait lui aussi depuis 1982. En 2003, le Regroupement des organismes communautaires d'intervention auprès des jeunes décrocheurs scolaires potentiels ou réels de l'île de Montréal (ROCIDEC) devient le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD) et élargit ainsi son niveau de représentation à l'échelle du Québec.

- 1961 : La Commission Parent est mise sur pied. À sa suite, l'état québécois donnera naissance au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en 1964 et à la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) en 1966. La DGEA regroupe alors deux secteurs de formation : les services d'éducation populaire et les cours de formation professionnelle.
- 1971 : La DGEA crée le Programme volontaire d'éducation populaire apportant ainsi un certain soutien financier à des organismes de formation des adultes oeuvrant dans les milieux coopératif, populaire et syndical.
- 1982 : Le MEQ impose un moratoire rendant ainsi impossible l'entrée de nouveaux groupes dans le Programme volontaire d'éducation populaire.
- 1984 : À la suite de la Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA), le

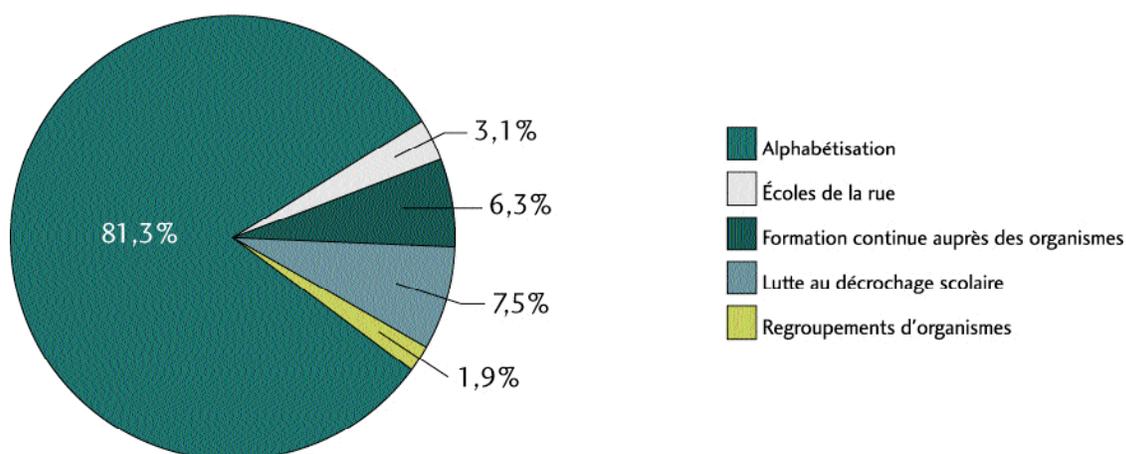
gouvernement québécois accorde une enveloppe ouverte aux commissions scolaires, alloue un million de dollars supplémentaire aux groupes d'alphabétisation populaire et lève le moratoire sur l'accréditation des nouveaux groupes au MEQ. Une première grande vague d'accréditation suscite l'entrée de 42 nouveaux groupes dans le programme mais sans toutefois permettre la consolidation des groupes existants.

- 1990 : À la suite d'une campagne menée par le RGPAQ, le Programme volontaire d'éducation populaire est scindé en deux programmes distincts : le Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome (PSAPA) et le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA). La DGEA devient la DFGA : la Direction de la formation générale des adultes.
 - 1993-1994 à 1997-1998 : À la suite d'importantes campagnes d'action menées par les organismes d'éducation et d'alphabétisation populaires, les subventions accordées par le MEQ à ces organismes passent de 9 300 000 \$ à 14 000 000 \$ et le nombre de groupes accrédités, de 757 à 922.
 - 2001 : Le gouvernement québécois adopte une politique de reconnaissance de l'action communautaire qui propose trois modes de soutien financier aux organismes communautaires : le soutien financier en appui à la mission globale, le soutien financier par entente de service et le soutien financier de projets ponctuels.
 - 2001-2002 : Les premiers organismes de lutte au décrochage scolaire font leur entrée dans le programme PSEPA.
 - 2002 : Le gouvernement québécois adopte la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.
 - 2002-2003 : Les premières écoles de la rue font leur entrée dans le programme PSEPA.
 - 2003-2004 : Plus de 750 organismes financés jusqu'alors par le MEQ sont dirigés vers d'autres ministères et environ 160 organismes y demeurent. Les organismes qui sont demeurés au MEQ bénéficient dorénavant d'un nouveau programme de financement en soutien à la mission globale : le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Ce programme vise à « soutenir les organismes d'action communautaire autonome dont la mission principale s'apparente à la mission d'éducation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [...] à reconnaître et promouvoir l'action des organismes d'action communautaire autonome, notamment dans les secteurs suivants :
- alphabétisation populaire ;
 - lutte au décrochage scolaire ;
 - école de la rue ;
 - formation continue, recherche et développement destinés aux organismes d'action communautaire autonome ;
 - regroupements nationaux reconnus à titre d'organismes de représentation par le Ministère [...] » (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, 2005).

3. BREFS PORTRAITS DES ORGANISMES SOUTENUS PAR LE PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRAIN DE L'ÉDUCATION EN 2003-2004

En 2003-2004, il y avait 160 organismes soutenus par le PACTE au ministère de l'Éducation. Une très grande majorité d'entre eux, soit 81,3 %, étaient des groupes d'alphabétisation (130 organismes), 7,5 % des organismes de lutte au décrochage scolaire (12), 6,3 % des groupes de formation continue auprès des organismes (10), 3,1 % des écoles de la rue (5) alors que 1,9 % étaient des regroupements d'organismes (3).

Figure 3.1 Répartition des organismes soutenus par le PACTE en 2003-2004 selon le secteur d'intervention



Le montant total du soutien à la mission globale versé à ces organismes était de 12 499 279 \$ en 2003-2004. Ce montant correspond à 2,1 % du soutien financier gouvernemental total accordé à l'action communautaire en 2003-2004 ¹. Le soutien moyen versé aux organismes du PACTE était de 78 612 \$ alors que la médiane était de 75 890 \$ en 2003-2004 ².

¹ Le financement total accordé à l'action communautaire en 2003-2004 était de 587 120 787 \$ (SACA, 2005).

² Une grande différence entre la moyenne et la médiane indique des écarts importants entre les données. Lorsque de tels écarts sont observés, la médiane peut être considérée comme un meilleur indicateur de la tendance centrale.

3.1 LES GROUPES D'ALPHABÉTISATION EN 2003-2004

Faits saillants concernant ...

les données générales

- La très grande majorité des organismes soutenus par le PACTE étaient des groupes d'alphabétisation : 130 sur 160 organismes.
- Les premiers ont été incorporés à la fin des années 1960 mais la plus grande partie d'entre eux (88,6 %) l'ont été entre 1980 et 1996 ³.
- Les groupes d'alphabétisation étaient présents dans les 17 régions administratives du Québec.
- Près de la moitié des groupes d'alphabétisation (47,7 %) intervenaient dans de grands centres urbains et leurs périphéries alors que 52,3 % accomplissaient leur travail dans des localités plus petites et éloignées des grands centres ⁴.

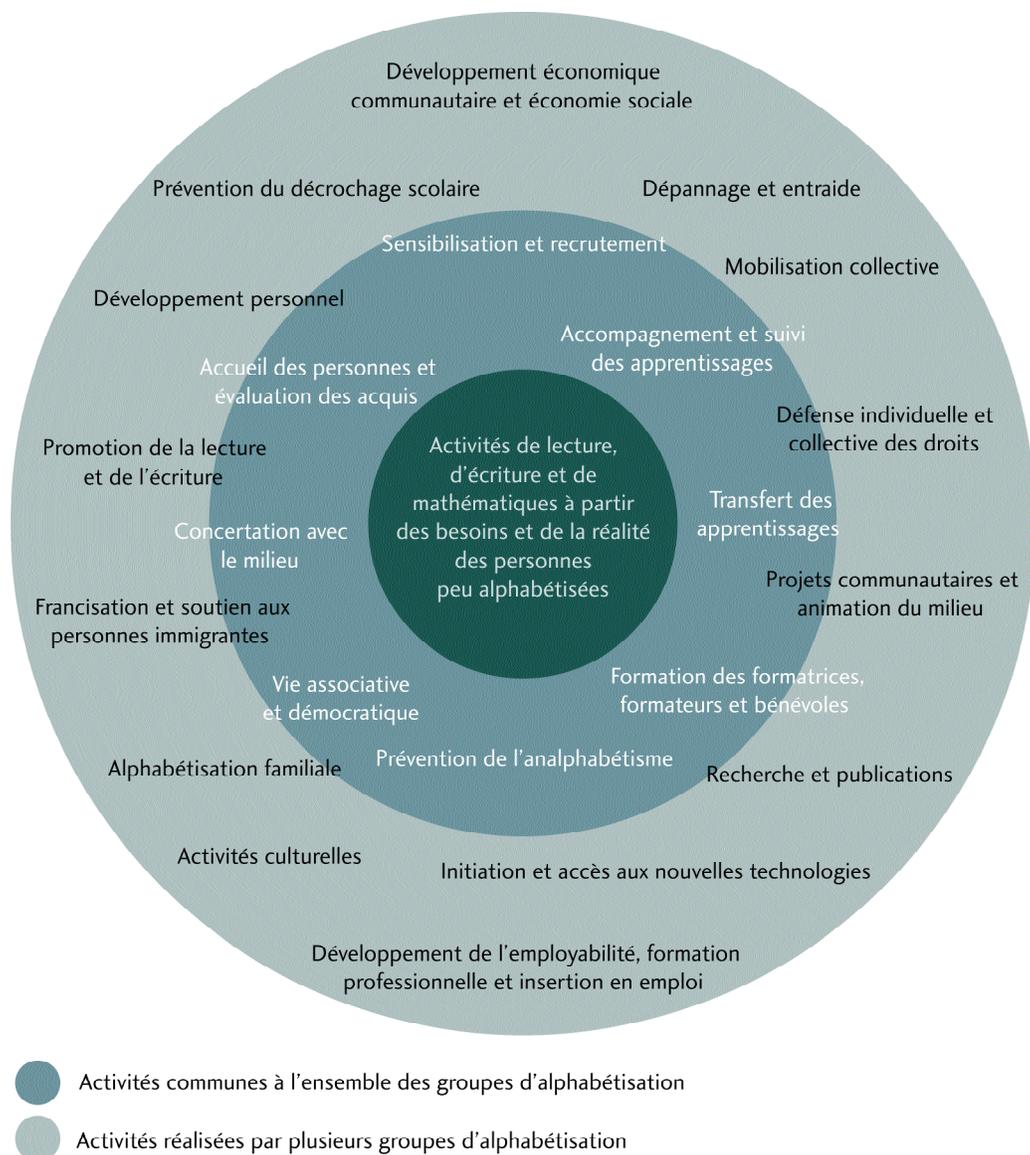
les pratiques

- Les groupes d'alphabétisation rejoignent des personnes vivant des situations variées : adultes jeunes et moins jeunes, parents et personnes seules, personnes issues de différentes communautés ethnoculturelles, travailleuses et travailleurs, personnes à la retraite ou sans emploi, etc. Bon nombre de ces personnes sont à faible revenu. Certaines d'entre elles vivent des situations particulières : problèmes de santé mentale, limitations physiques ou intellectuelles, etc.
- Les activités d'alphabétisation prennent des formes variées selon la culture organisationnelle du groupe, les caractéristiques et les besoins des personnes rejointes, le milieu dans lequel ces activités se réalisent ainsi que les ressources financières disponibles. Par exemple, la plupart des organismes offrent des activités d'alphabétisation en groupe mais quelques-uns privilégient la formule d'un tutorat entre un-e bénévole et un-e apprenant-e, alors que quelques-uns offrent des services d'alphabétisation en anglais, en créole ou en Langage des signes du Québec (LSQ).
- L'action des groupes d'alphabétisation ne se limite généralement pas aux activités d'apprentissage de la lecture et de l'écriture : on y retrouve aussi des activités de soutien à la vie associative et démocratique, de concertation avec le milieu, de défense des droits, de prévention et d'alphabétisation familiale, des projets communautaires, etc. Cette diversité témoigne de l'enracinement des groupes d'alphabétisation dans leur milieu et d'une approche qui cherche à prendre en compte toutes les dimensions de la vie des personnes.

³ L'année d'incorporation légale d'un organisme ne correspond pas nécessairement au démarrage de ses activités ni à son accréditation au ministère de l'Éducation. Ces deux événements peuvent survenir quelques mois ou quelques années plus tard.

⁴ Les organismes situés à l'intérieur des limites des 9 villes de plus de 100 000 habitant-es (Gatineau, Laval, Montréal, Longueuil, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Lévis et Saguenay) et des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ont été identifiés comme appartenant ou intervenant dans de grands centres urbains et leurs périphéries. Les données proviennent du ministère des Affaires municipales et des Régions, pour l'année 2005.

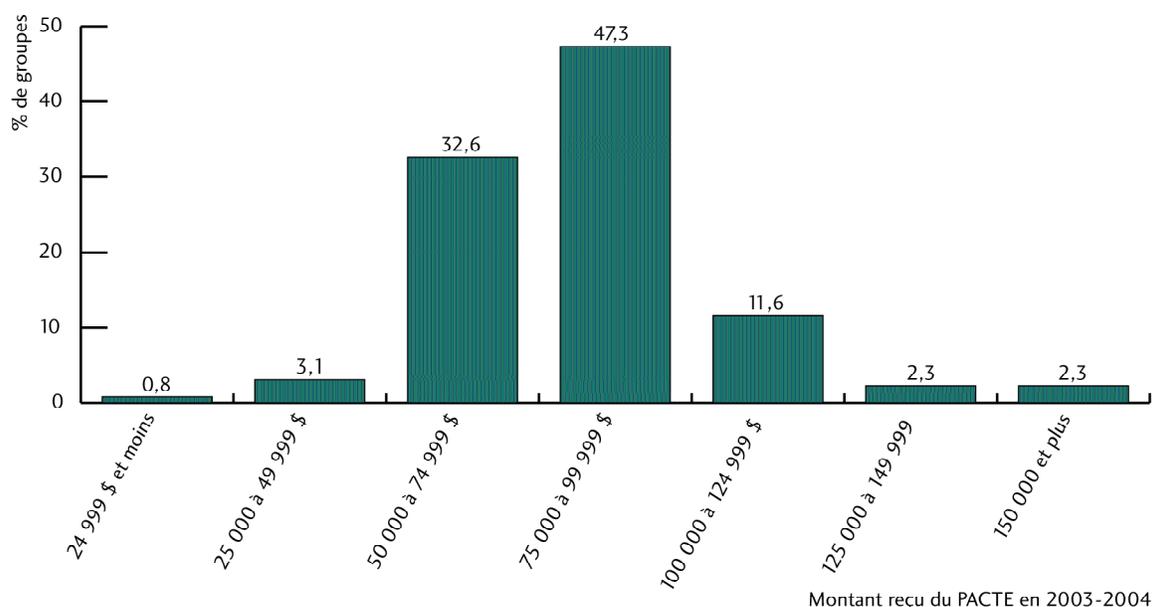
Figure 3.2 Compilation des activités réalisées par les groupes d'alphabétisation soutenus par le PACTE en 2003-2004



les ressources humaines et financières

- 13,1 % des groupes d'alphabétisation avaient un double rattachement ministériel en 2003-2004 ⁵.
- Soutien versé par le PACTE : moyenne de 82 911 \$ et médiane de 80 890 \$.
- Revenu annuel total : moyenne de 167 225 \$ et médiane de 123 131 \$.
- Proportion du PACTE sur le revenu annuel total : moyenne de 64,5 % et médiane de 69,2 %.
- Il y avait l'équivalent d'une moyenne de 2,6 et d'une médiane de 2,0 postes réguliers dans les groupes d'alphabétisation en 2002-2003 ⁶.

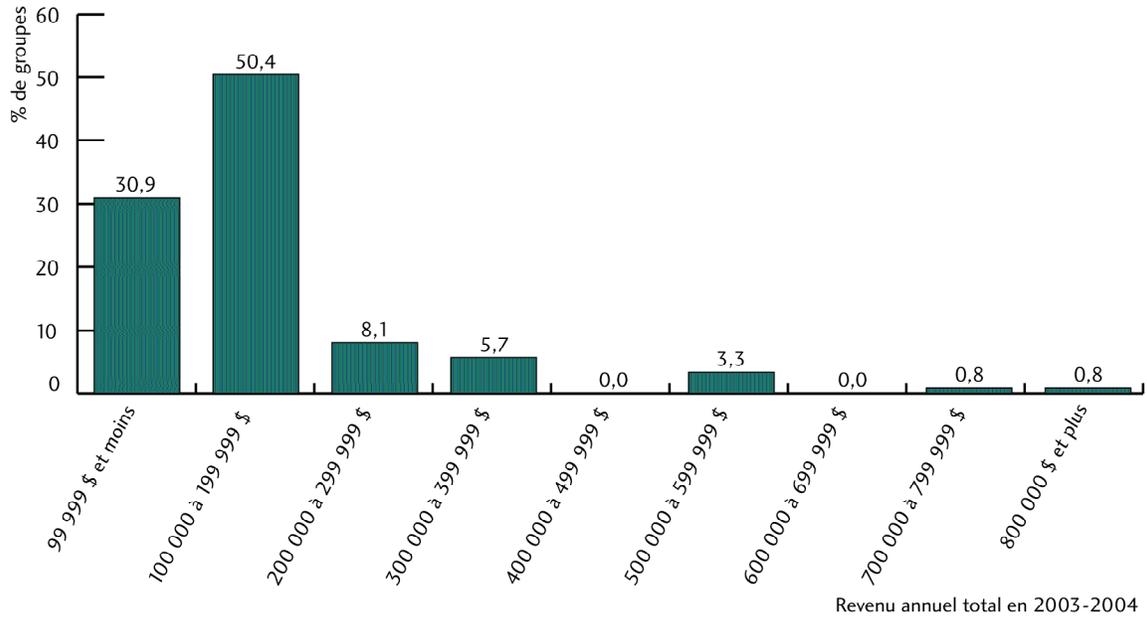
Figue 3.3 Répartition des groupes d'alphabétisation selon le montant reçu du PACTE en 2003-2004



⁵ La présence d'un double rattachement ministériel signifie que la mission globale d'un organisme est soutenue financièrement à la fois par le MEQ et par un autre ministère.

⁶ Le nombre de postes réguliers a été estimé à partir des heures de travail effectuées en 2002-2003 par les travailleuses et travailleurs réguliers en les ramenant sur une base de 35 heures par semaines et de 52 semaines par année. Cependant, les modes d'organisation des équipes de travail dans les organismes ne correspondent pas nécessairement à ce modèle et la taille des équipes de travail fluctue régulièrement selon le financement disponible.

Figue 3.4 Répartition des groupes d'alphabétisation selon le revenu annuel total en 2003-2004



3.2 LES ORGANISMES DE LUTTE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN 2003-2004

Faits saillants concernant ...

les données générales

- Il y avait 12 organismes de lutte au décrochage scolaire soutenus par le PACTE.
- Les premiers ont été incorporés au début des années 1980 mais la plus grande partie d'entre eux (7 organismes) l'ont été entre 1991 et 1997 ⁷.
- L'accréditation de ces groupes par le MEQ est récente : les premiers organismes l'ont été en 2001-2002.
- Les organismes de lutte au décrochage scolaire étaient présents dans cinq régions administratives du Québec. Les deux-tiers d'entre eux étaient situés à Montréal.
- Tous ces organismes intervenaient dans de grands centres urbains et leurs périphéries ⁸.

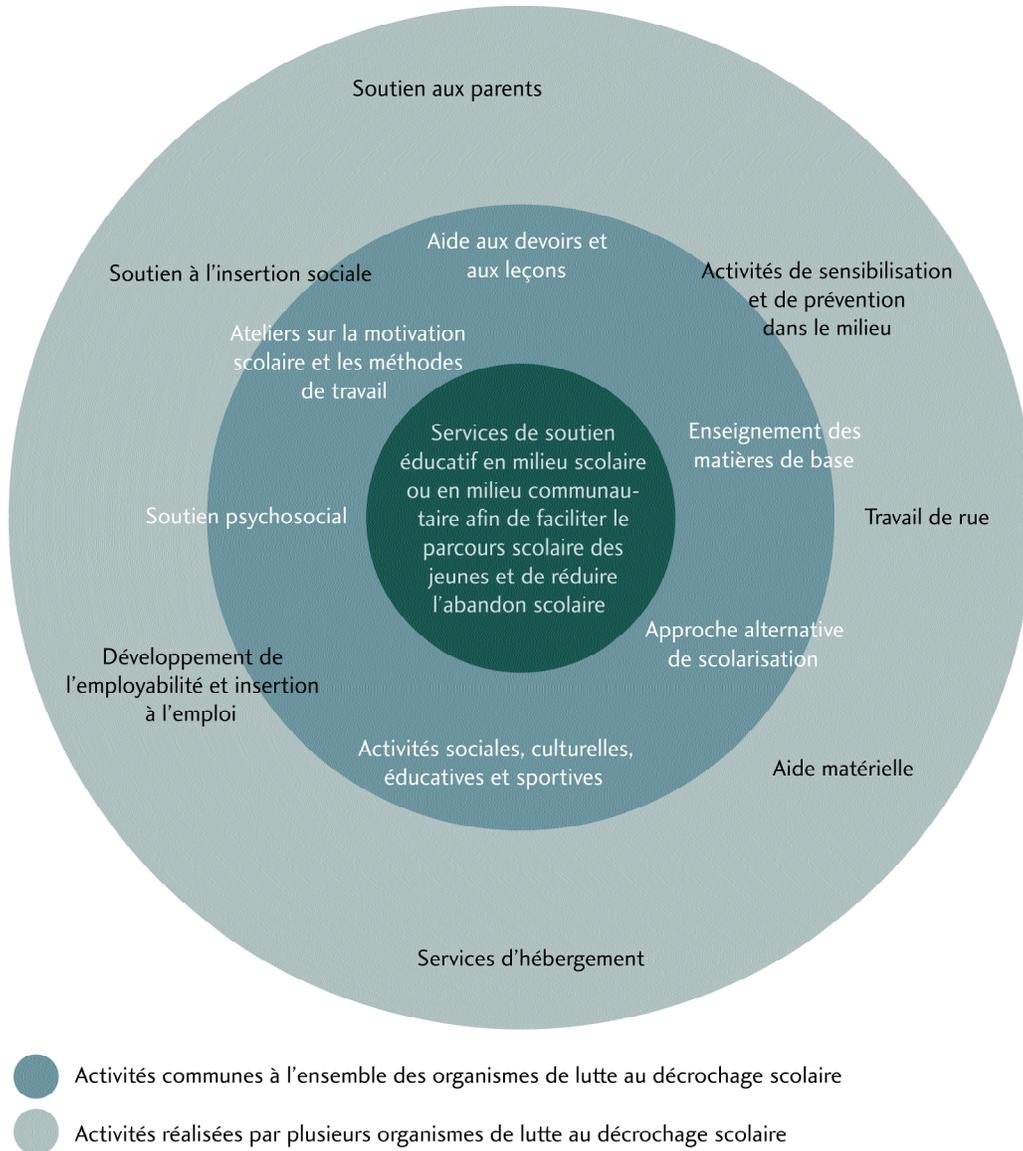
les pratiques

- Les organismes de lutte au décrochage offrent des activités à une population allant de la petite enfance jusqu'aux jeunes adultes. Plusieurs de ces personnes sont référées par des intervenant-es des milieux scolaires et sociaux.
- L'approche adoptée par les organismes de lutte au décrochage scolaire est globale et cherche à prendre en compte toutes les dimensions de la vie des personnes.
- Les jeunes bénéficient de services de soutien éducatif en milieu scolaire ou en milieu communautaire : aide aux devoirs et leçons, enseignement des matières de base, approche alternative de scolarisation, ateliers sur la motivation scolaire et les méthodes de travail, etc. Ces activités sont généralement accompagnées de soutien psychosocial et d'activités sociales, éducatives, culturelles et sportives.
- Les organismes offrent également différentes formes de soutien aux parents. Certains d'entre eux ont développé des activités de sensibilisation dans le milieu, de prévention, d'hébergement, d'aide matérielle, de développement de l'employabilité ou d'insertion à l'emploi.

⁷ Voir note 3.

⁸ Voir note 4.

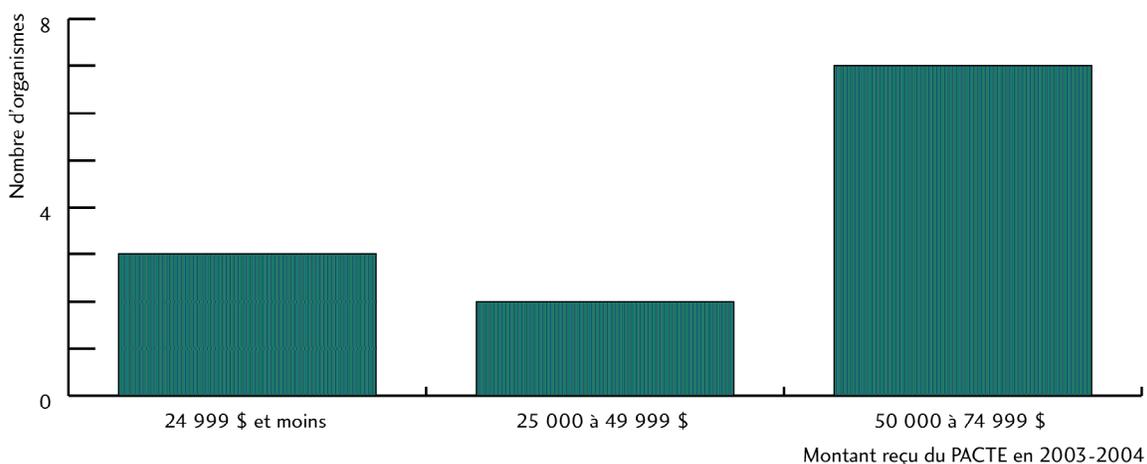
Figure 3.5 Compilation des activités réalisées par les organismes de lutte au décrochage scolaire soutenus par le PACTE en 2003-2004



les ressources humaines et financières

- Le tiers de ces organismes avaient un double rattachement ministériel en 2003-2004 ⁹.
- Soutien versé par le PACTE : moyenne de 42 166 \$ et médiane de 50 000 \$.
- Revenu annuel total : moyenne de 318 658 \$ et médiane de 255 837 \$.
- Proportion du PACTE sur le revenu annuel total : moyenne de 20,2 % et médiane de 16,5 %.
- Il y avait l'équivalent d'une moyenne de 5,6 et d'une médiane de 4,1 postes réguliers dans les organismes de lutte au décrochage scolaire en 2002-2003 ¹⁰.

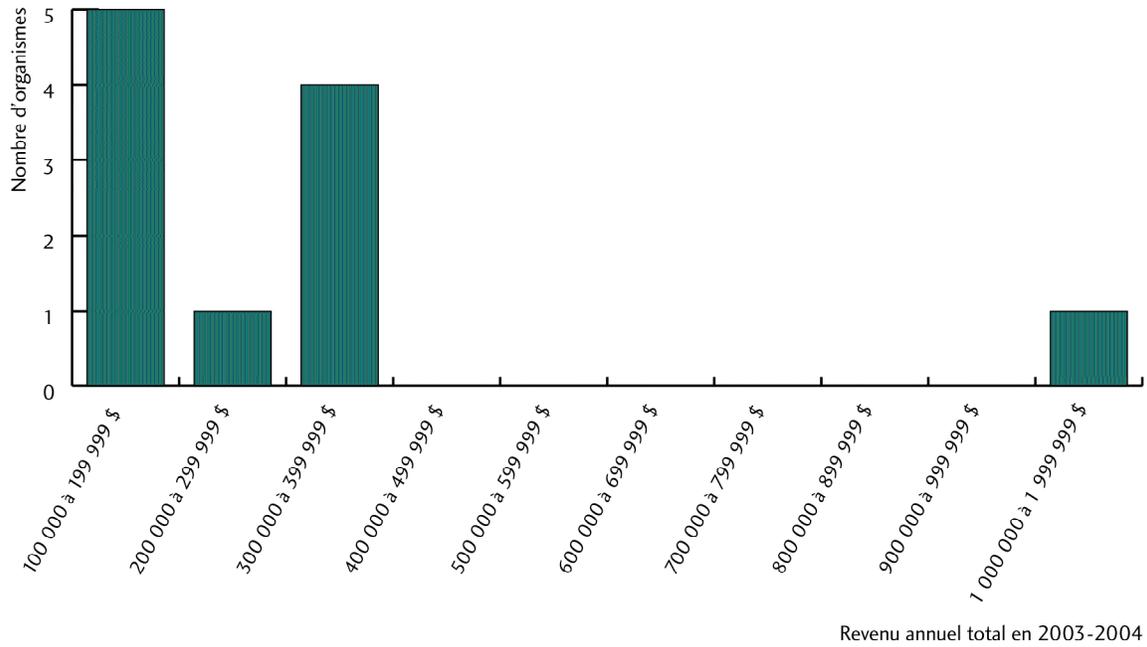
Figure 3.6 Répartition des organismes de lutte au décrochage scolaire selon le montant reçu du PACTE en 2003-2004



⁹ Voir note 5.

¹⁰ Voir note 6.

Figure 3.7 Répartition des organismes de lutte au décrochage scolaire selon le revenu annuel total en 2003-2004



3.3 LES GROUPES DE FORMATION CONTINUE AUPRÈS DES ORGANISMES EN 2003-2004

Faits saillants concernant ...

les données générales

- Il y avait 10 groupes de formation continue auprès des organismes soutenus par le PACTE.
- Les premiers organismes de ce secteur ont été incorporés en 1975. Une majorité de ces organismes (7/10) avaient obtenu leur incorporation avant 1990 ¹¹.
- Les groupes de formation continue étaient présents dans les régions administratives de Montréal (7 groupes), de la Mauricie (1 groupe), de Lanaudière (1 groupe) et de l'Abitibi-Témiscamingue (1 groupe).
- Huit de ces groupes intervenaient dans de grands centres urbains et leurs périphéries alors que deux accomplissaient leur travail dans des localités plus petites et éloignées des grands centres ¹².
- Six de ces groupes avaient une action à portée nationale alors que quatre d'entre eux avaient une action à portée régionale.

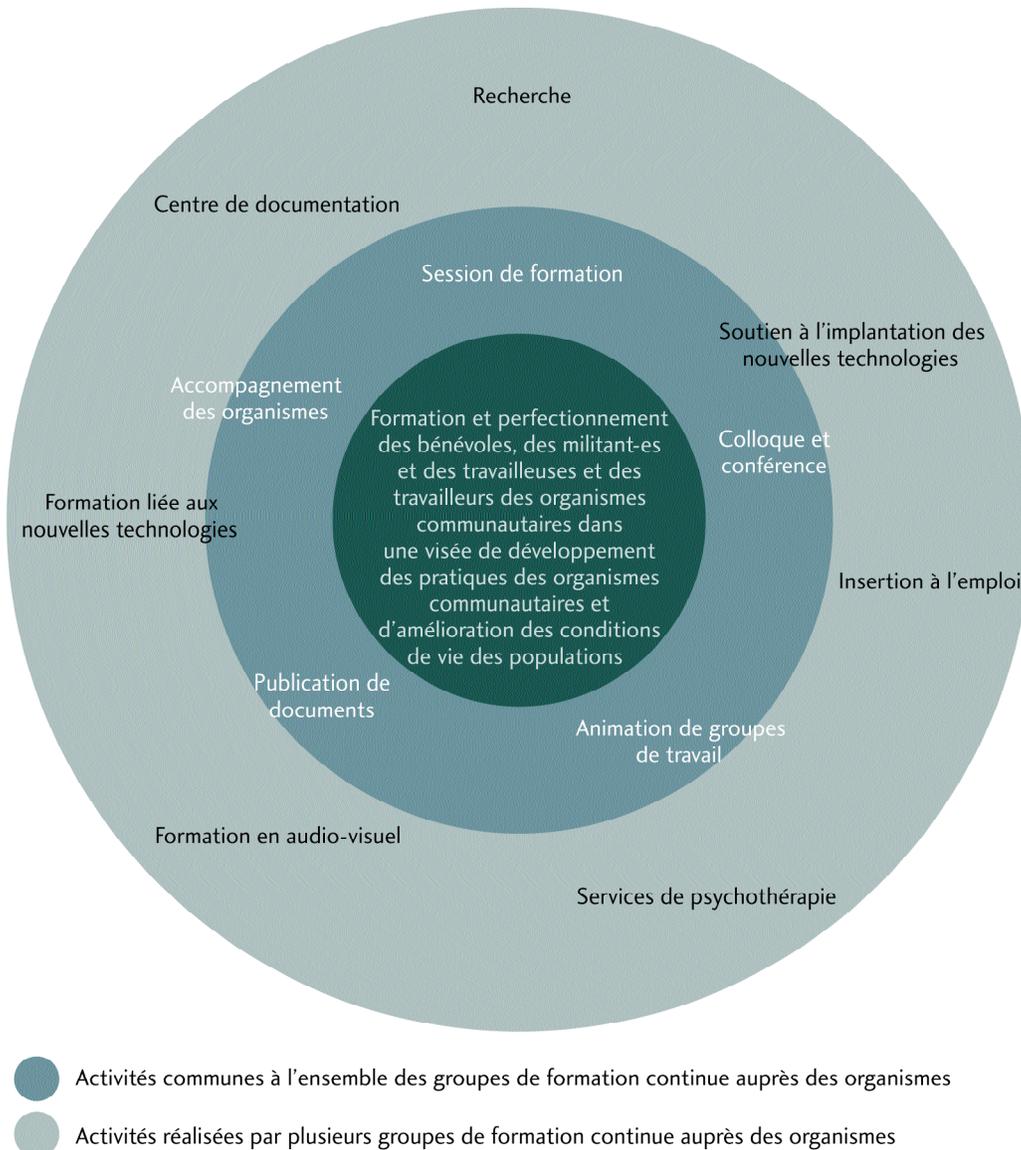
les pratiques

- Les groupes de formation continue réalisent surtout des activités visant la formation et le perfectionnement des bénévoles, des militant-es, des membres des conseils d'administration et des travailleuses et travailleurs des organismes communautaires. Certains d'entre eux réalisent également des activités qui s'adressent à la population en général.
- Ces activités prennent des formes variées : session de formation, colloque, conférence, publication de documents, animation de groupes de travail, accompagnement des organismes, etc. Quelques-uns de ces groupes poursuivent également des activités de recherche.
- Certains d'entre eux se distinguent par une offre de service très spécifique : centre de documentation, soutien à l'implantation des nouvelles technologies, laboratoire informatique, formation en audio-visuel, services de psychothérapie, programme d'insertion à l'emploi, etc.
- À travers leurs activités, les groupes de formation continue auprès des organismes abordent des thématiques et des enjeux diversifiés et souvent fondamentaux pour le développement des pratiques des organismes et l'amélioration des conditions de vie des populations : les lois sociales, la pauvreté, les droits sociaux et politiques, la condition des femmes, les médias, la fiscalité, la démocratie, la mondialisation, le fonctionnement des organismes communautaires, les pratiques d'éducation populaire, les pratiques démocratiques, les nouvelles technologies, l'éducation des adultes...

¹¹ Voir note 3.

¹² Voir note 4.

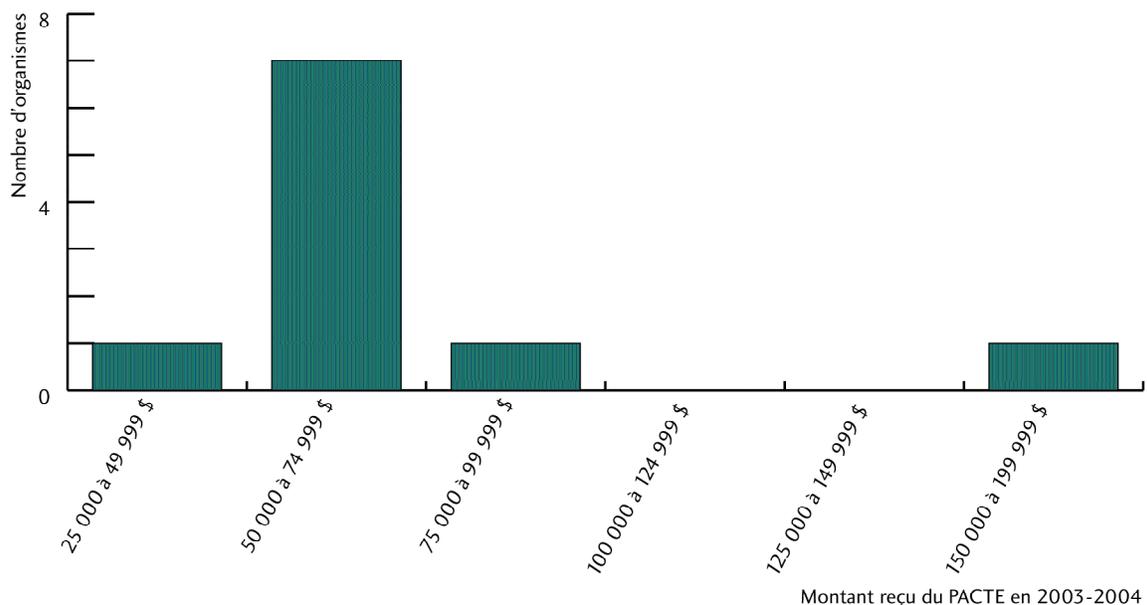
Figure 3.8 Compilation des activités réalisées par les groupes de formation continue auprès des organismes soutenus par le PACTE en 2003-2004



les ressources financières et humaines

- Aucun de ces organismes n'avait un double rattachement ministériel en 2003-2004 ¹³.
- Soutien versé par le PACTE : moyenne de 69 612 \$ et médiane de 55 890 \$.
- Revenu annuel total : moyenne de 696 292 \$ et médiane de 390 466 \$.
- Proportion du PACTE sur le revenu annuel total : moyenne de 26,5 % et médiane de 17,5 %.
- Il y avait l'équivalent d'une moyenne de 7,4 et d'une médiane de 3,9 postes réguliers dans les groupes de formation continue en 2002-2003 ¹⁴.

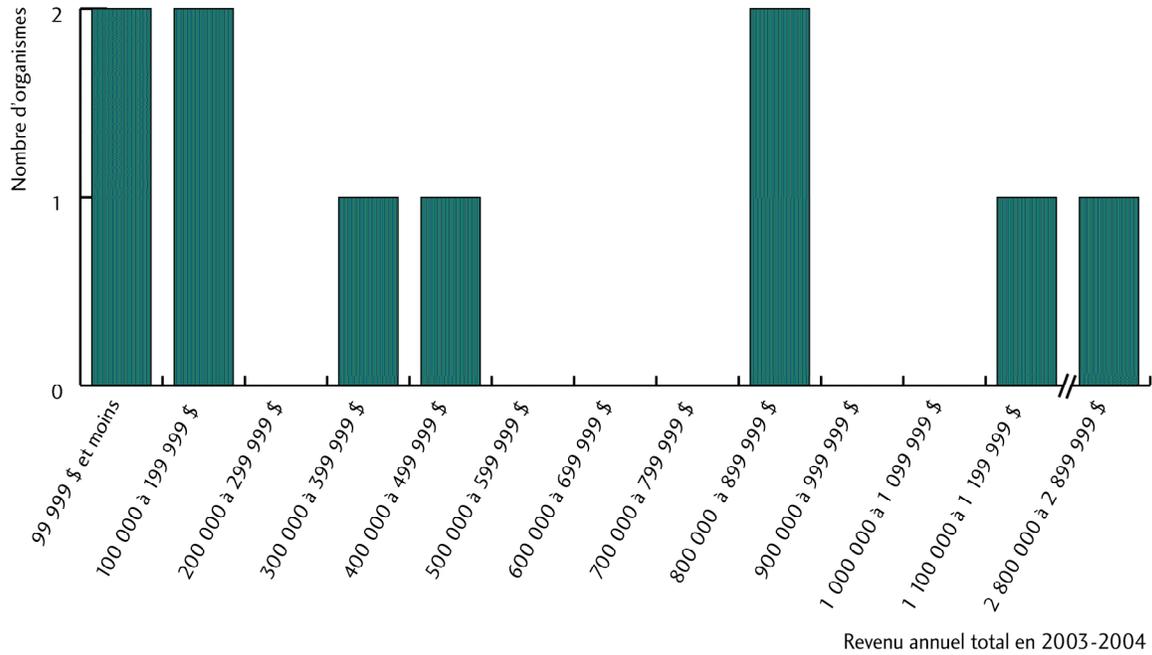
Figure 3.9 Répartition des groupes de formation continue selon le montant reçu du PACTE en 2003-2004



¹³ Voir note 5.

¹⁴ Voir note 6.

Figure 3.10 Répartition des groupes de formation continue selon le revenu annuel total en 2003-2004



3.4 LES ÉCOLES DE LA RUE EN 2003-2004

Faits saillants concernant ...

les données générales

- Il y avait cinq écoles de la rue soutenues par le PACTE.
- Ces organismes ont tous été incorporés entre 1983 et 1998¹⁵.
- L'accréditation de ces groupes par le MEQ est récente : les premiers organismes l'ont été en 2002-2003.
- Les écoles de la rue étaient présentes dans quatre régions administratives du Québec : la Capitale-Nationale, Montréal, la Montérégie et le Centre-du-Québec.
- Quatre d'entre elles intervenaient dans de grands centres urbains et leurs périphéries alors qu'une seule accomplissait son travail dans quelques petites localités éloignées des grands centres¹⁶.

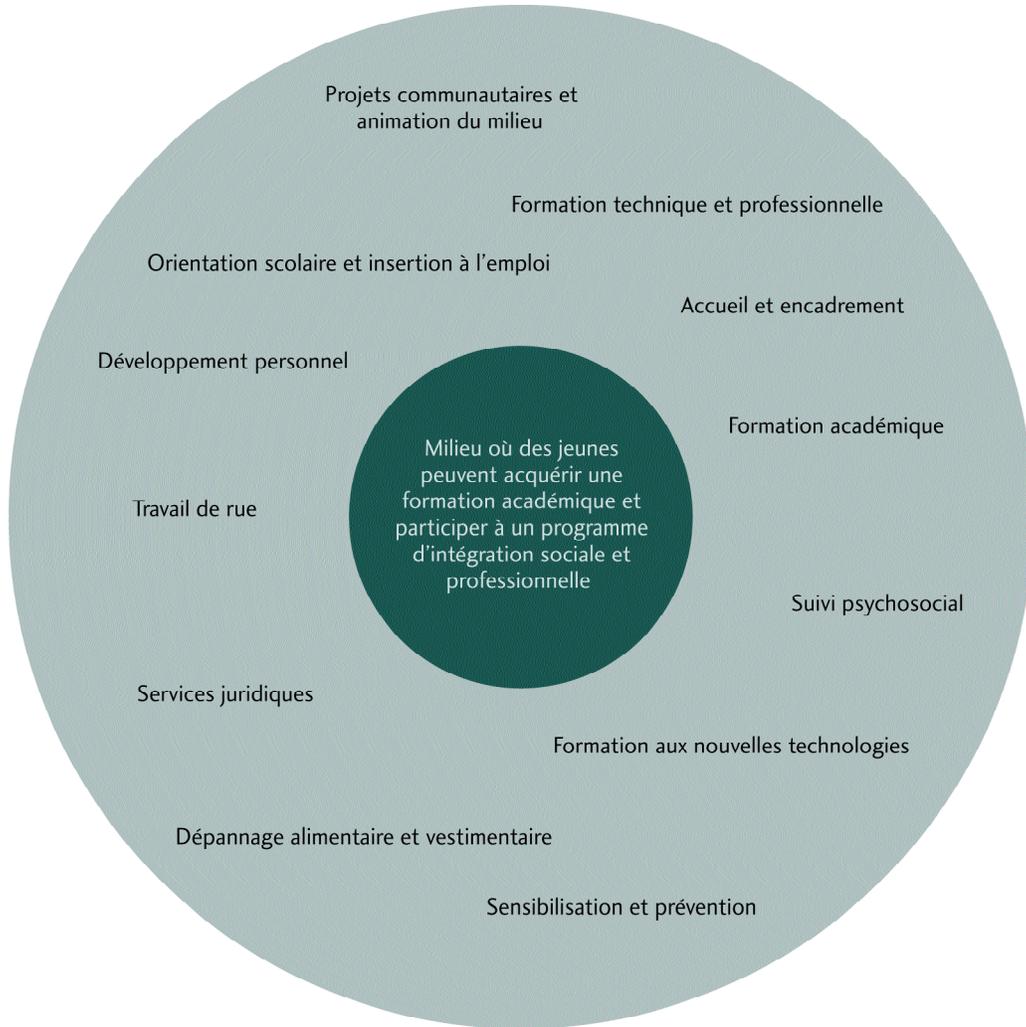
les pratiques

- Les écoles de la rue offrent un milieu où des jeunes de 16 à 25 ans peuvent acquérir une formation académique : formation de niveau secondaire, rafraîchissement scolaire, obtention de l'équivalence de secondaire V, alphabétisation.
- La formation académique est assurée par le personnel des commissions scolaires dans les locaux de l'organisme mais l'accueil, l'encadrement et le suivi sont assumés par les travailleuses et travailleurs des écoles de la rue.
- Cette formation académique est accompagnée d'un suivi psychosocial. Ces organismes offrent différents services et activités aux jeunes rejoints : services d'écoute, de support et de référence, services de première ligne (travail de rue), activités de sensibilisation et de prévention (toxicomanie, prostitution, taxage, racisme, etc.), services de dépannage alimentaire et vestimentaire, espaces de rencontres et d'activités pour les jeunes, services de suivi au logement, services juridiques, cours de formation technique, ateliers de croissance personnelle, services d'orientation scolaire et activités d'insertion à l'emploi, formations informatiques et possibilité de concevoir et réaliser différents projets dans le milieu (artistique, social, etc.).

¹⁵ Voir note 3.

¹⁶ Voir note 4.

Figure 3.11 Compilation des activités réalisées par les écoles de la rue soutenues par le PACTE en 2003-2004



● Activités réalisées par les écoles de la rue

les ressources financières et humaines

- Deux écoles de la rue avaient un seul port d'attache alors que les trois autres possédaient un double rattachement ministériel en 2003-2004 ¹⁷.
- Soutien versé par le PACTE : moyenne de 50 534 \$ et médiane de 50 000 \$.
- Revenu annuel total : moyenne de 524 690 \$ et médiane de 260 342 \$.
- Proportion du PACTE sur le revenu annuel total : moyenne de 32,6 % et médiane de 17,6 %.
- Il y avait l'équivalent d'une moyenne de 11,6 et d'une médiane de 10,2 postes réguliers dans les écoles de la rue en 2002-2003 ¹⁸.

¹⁷ Voir note 5.

¹⁸ Voir note 6.

3.5 LES REGROUPEMENTS D'ORGANISMES EN 2003-2004

Faits saillants concernant ...

les données générales

- Il y avait trois regroupements d'organismes soutenus par le PACTE.
- Deux d'entre eux regroupaient des groupes d'alphabétisation et le troisième, des organismes de lutte au décrochage scolaire.
- Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) a été fondé en 1982. Le regroupement des groupes anglophones en alphabétisation existait depuis 1982, mais a pris, en 1995, la forme qu'on lui connaît aujourd'hui : le Laubach Literacy Canada-Quebec/Literacy Volunteers of Quebec. En 2003, le Regroupement des organismes communautaires d'intervention auprès des jeunes décrocheurs scolaires potentiels ou réels de l'île de Montréal (ROCIDEC) est devenu le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD) et a élargi ainsi son niveau de représentation à l'échelle du Québec ¹⁹.
- Ces trois regroupements interviennent au niveau national.
- Aucun des regroupements d'organismes n'avait un double rattachement ministériel en 2003-2004 ²⁰.

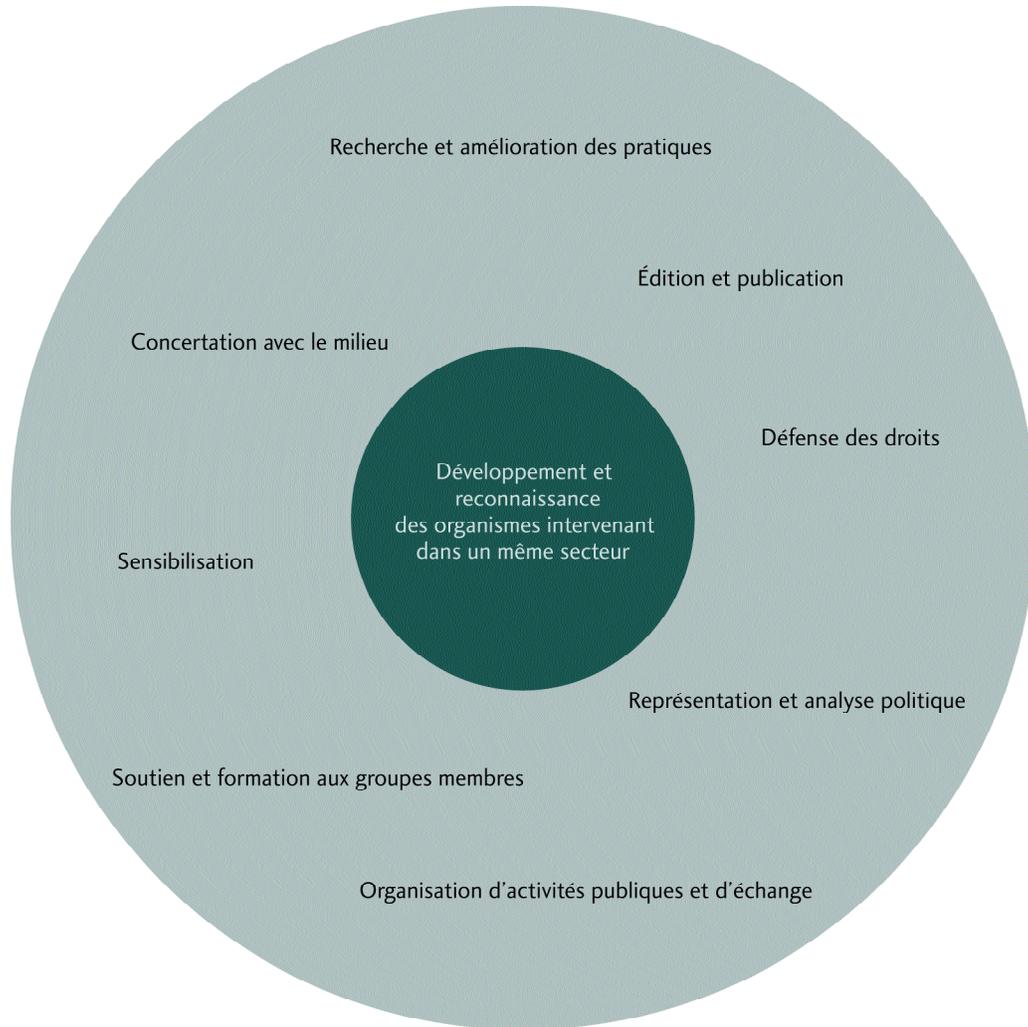
les pratiques

- Les organismes de ce secteur d'intervention réalisent un large éventail d'activités : concertation avec le milieu, représentation et analyse politique, édition et publication, formation et soutien aux groupes membres, recherche et amélioration des pratiques, défense des droits, sensibilisation, organisation d'activités publiques ou d'échanges, activités de formation et d'échanges pour les personnes qui participent aux activités des organismes membres, etc.

¹⁹ Voir note 3.

²⁰ Voir note 5.

Figure 3.12 Compilation des activités réalisées par les regroupements d'organismes soutenus par le PACTE en 2003-2004



● Activités réalisées par les regroupements d'organismes

4. VERS UNE TYPOLOGIE DES COURANTS DE PRATIQUES

L'analyse typologique est un outil théorique qui permet de mieux appréhender une réalité sociale complexe en la présentant sous une forme simplifiée et schématisée. La typologie des courants de pratiques proposée ici s'appuie sur le sens que les acteurs accordent à leurs actions, l'analyse qu'ils font du problème ainsi que la perspective d'action qu'ils adoptent. Nous avons distingué trois courants de pratiques : l'aide, la transformation des rapports sociaux et l'intégration sociale qui offrent chacun, à leur façon, une manière d'actualiser le droit à l'éducation pour toutes les personnes qui composent la société québécoise ²¹.

Comme toute typologie, celle-ci constitue une représentation théorique du réel et non pas la réalité elle-même et c'est pourquoi, aucun des organismes soutenus par le PACTE ne s'inscrit tout à fait dans l'un ou l'autre des courants de pratiques identifiés par cette recherche. Les organismes sont généralement influencés par plus d'un courant de pratiques et les orientations qui guident leurs actions ne sont pas définitives : les pratiques se transforment tout au long du développement d'un organisme. L'objectif de cet exercice n'est pas de classer les organismes mais de mieux saisir les logiques à l'œuvre afin « de mieux comprendre les comportements et les discours observés » (SCHNAPPER, 1999 : 113). Les groupes de formation continue auprès des organismes ainsi que les regroupements d'organismes auront peut-être un peu plus de difficulté à se retrouver dans la typologie proposée puisqu'elle a été élaborée à partir des pratiques d'organismes qui, en grande majorité, interviennent directement auprès des populations alors que ceux-là offrent surtout leurs services aux travailleuses, travailleurs et bénévoles des organismes.

Le courant de pratiques caractérisé par l'aide

Le courant de pratiques associé à l'aide pointe principalement les malchances et problèmes personnels pour expliquer les difficultés vécues par les individus pendant leur parcours scolaire. Des troubles d'apprentissage, des problèmes familiaux ou de consommation, par exemple, ont occasionné des retards ou des abandons scolaires. La démarche éducative proposée vise l'acquisition de connaissances et d'habiletés qui permettront aux personnes d'être plus autonomes dans leur vie quotidienne et de retrouver leur dignité : être capable de se louer un logement, de gérer son budget, de comprendre des recommandations médicales, suivre les règles et les normes sociales, etc. On parle alors d'une éducation à visée « fonctionnelle ». Ce courant de pratiques positionne rarement son action en fonction des interventions institutionnelles. L'une des contributions marquantes de ce courant de pratiques est sa capacité à rejoindre des personnes très marginalisées, là où elles vivent, pour leur offrir des services précis qui prennent en compte leurs préoccupations immédiates.

²¹ Cette typologie a été inspirée par trois concepts que nous avons identifiés au départ : *les traditions et dimensions de l'action communautaire* (DUVAL et al., 2005), *les univers symboliques des organismes communautaires* (BELLEAU, 1999) ainsi que *les types de pratiques* (HAVARD DUCLOS et NICOURD, 2005).

Le courant de pratiques caractérisé par la transformation des rapports sociaux

Ce courant de pratiques s'appuie sur la conviction que ce sont surtout les inégalités de revenus et la pauvreté de même que leurs effets sur l'ensemble de la structure sociale qui sont à la source des inégalités en matière d'éducation. Les pratiques visent alors une transformation des rapports sociaux vers une société plus égalitaire et la reconnaissance des droits sociaux et politiques des personnes. Le processus d'apprentissage est dans ce cas investi d'une double fonction : non seulement vise-t-il l'acquisition des codes, mais également l'appropriation d'un plus grand pouvoir sur sa vie et son environnement. La réflexion sur les questions sociales, politiques, économiques et culturelles qui influencent la vie quotidienne des individus est intégrée aux apprentissages : faire des liens entre la réalité des uns et des autres, chercher à identifier les causes des problèmes, développer son sens critique, etc. Favoriser la participation sociale est aussi au nombre des objectifs éducatifs : devenir capable de prendre la parole et de donner son opinion, de questionner une représentante ou représentant politique, de participer à une structure démocratique ou à une action collective, etc. Ce courant de pratiques a développé une vision critique de l'intervention institutionnelle en matière d'éducation. C'est pourquoi, l'une de ses contributions majeures est sans doute d'avoir déployé une action à double portée : améliorer les conditions de vie des personnes tout en contribuant à une certaine démocratisation de l'éducation et de la société. Développer un discours critique et faciliter l'exercice de la citoyenneté aux personnes impliquées dans les organismes semblent les moyens privilégiés pour concourir à cette démocratisation.

Le courant de pratiques caractérisé par l'intégration sociale

Identifiant que certaines personnes ne réussissent pas à s'intégrer et à suivre le parcours scolaire régulier à la suite de difficultés familiales et sociales, ce courant de pratiques cherche à favoriser leur intégration sociale et professionnelle et à leur permettre de prendre leur place dans la société. Les apprentissages sont alors orientés vers l'acquisition de compétences et d'habiletés personnelles de même que vers le développement d'une plus grande estime et affirmation personnelles. Ces acquisitions se déclinent souvent ainsi : développer une discipline personnelle et une méthode de travail, découvrir ses passions et ses intérêts, déterminer ses choix de vie et les mettre en œuvre, etc. Se définissant comme complémentaire aux interventions institutionnelles en suppléant aux « ratées » du système, l'une des contributions marquantes de ce courant de pratiques est probablement sa préoccupation à nommer et à systématiser les pratiques d'intervention au fur et à mesure qu'elles se développent. En effet, la place privilégiée accordée au travail en concertation exige, de la part des organismes influencés par ce courant, qu'ils développent un discours qui clarifie constamment le bien-fondé des interventions mises de l'avant et expérimentées.

Tableau 4.1 Typologie des courants de pratiques

Aide	Transformation des rapports sociaux	Intégration sociale
FONDEMENTS DE L'ACTION		
Les problèmes relèvent de malchances et de difficultés personnelles.	Les problèmes relèvent d'inégalités structurelles et sociales.	Les problèmes relèvent de difficultés familiales et sociales.
Réparer les malchances, combler les manques.	Favoriser une plus grande justice sociale et l'avancement des droits sociaux et politiques.	Favoriser l'intégration sociale et professionnelle.
En dehors des interventions institutionnelles	En critique des institutions	En complémentarité aux institutions
EXPRESSION DE LA MISSION ÉDUCATIVE		
Apprendre pour être plus autonome et retrouver sa dignité.	Apprendre pour acquérir du pouvoir sur sa vie et son environnement.	Apprendre pour prendre sa place dans la société.
Les apprentissages sont orientés vers la réponse aux besoins liés à la vie quotidienne des individus.	Les apprentissages se font à travers la prise en compte des enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels et une plus grande participation sociale.	Les apprentissages sont orientés vers le développement des compétences et habiletés personnelles, l'estime et l'affirmation de soi.
Aide directe en réponse aux besoins immédiats des personnes	Éducation populaire et action collective	Intervention sociale, intervention psychosociale et concertation
VOCABULAIRE ASSOCIÉ		
Aide Compassion Bénévoles Personnes démunies Confiance en soi et dignité	Éducation populaire Citoyenneté Participation Conscientisation Démocratie Empowerment collectif Lutte à la pauvreté	Prévention Réduction des risques Intégration Responsabilisation Prise en charge et autonomie personnelle Empowerment individuel Estime de soi

5. DIVERSITÉ, INNOVATION, SPÉCIFICITÉ, COMPLÉMENTARITÉ

Cette recherche a pour objectif de faire ressortir la diversité, l'innovation, la spécificité et la complémentarité des pratiques des organismes soutenus par le PACTE. En se basant sur les portraits des secteurs d'intervention et la typologie des courants de pratiques dégagés dans les chapitres précédents, nous illustrerons très brièvement chacun de ces éléments mais auparavant, nous ferons ressortir les caractéristiques communes aux organismes communautaires oeuvrant en éducation. En fin de parcours, nous aurons mis en lumière les forces de leurs pratiques d'intervention ainsi que les zones de vulnérabilité des organismes concernés.

Caractéristiques communes

Nonobstant leur appartenance à un secteur d'intervention spécifique, les organismes communautaires dont il est question ici ont plusieurs traits communs qu'ils partagent aussi avec l'ensemble du mouvement communautaire dont ils sont partie prenante : l'enracinement dans le milieu, la visée de transformation sociale, l'adoption d'une approche globale prenant en compte toutes les dimensions de la vie des personnes, le développement d'une vie associative et démocratique accordant une place importante aux personnes qui fréquentent les organismes. De plus, ils ont généralement une volonté de préserver leur autonomie et leur indépendance d'action. Bien entendu, ces caractéristiques communes ne sont pas toutes portées selon la même intensité d'un organisme à l'autre. Ceci dit, les organismes communautaires qui ont une implication spécifique en éducation ont en commun une caractéristique supplémentaire. Peu importe le secteur dans lequel ils interviennent, ils partagent une vision de l'éducation fondée sur le droit à l'éducation pour toutes et tous même s'ils l'actualisent différemment.

Diversité des pratiques

Bien que les organismes communautaires oeuvrant sur le terrain de l'éducation et soutenus par le PACTE possèdent des caractéristiques communes, leurs pratiques n'en demeurent pas moins diversifiées et ce, à plusieurs points de vue. Cette diversité se manifeste dans toutes les dimensions d'un organisme ce qui, par exemple, explique pourquoi on ne fait pas de l'alphabétisation ou de la lutte au décrochage scolaire de la même façon d'un organisme à un autre, d'un quartier à un autre ou d'une municipalité à une autre.

Leurs milieux d'intervention sont différents et le profil des personnes rejointes également. Ils sont actifs dans plusieurs champs de l'organisation sociale (développement local, santé et services sociaux, logement social, accès à l'emploi, démocratisation du processus électoral, etc.) et actualisent ainsi différemment l'approche globale dont ils se réclament. Ils ont également développé différentes façons d'organiser leur vie associative et démocratique et d'impliquer les personnes qui participent aux activités. Ce ne sont là que quelques exemples de la diversité de leurs pratiques.

Innovation

L'action communautaire autonome est généralement reconnue pour sa très grande capacité d'innovation. Soutenant que « les organismes communautaires ont été des éclaireurs », Lorraine Guay nous rappelle qu'ils « ont développé une multitude d'initiatives souvent très novatrices, originales, osées, pour répondre autrement à des besoins anciens ou nouveaux » (1999 : 85).

Les trois groupes de discussions que nous avons réalisés sur le thème de l'innovation dans le cadre de cette recherche, de même que les entrevues avec des personnes-clé, ont donné à entendre de nombreux exemples de la capacité d'innover des organismes communautaires appartenant à l'un ou l'autre des secteurs. Ces discussions ont souligné combien la capacité à renouveler leurs pratiques ne repose pas nécessairement sur la mise en place de nouvelles approches ou de nouveaux projets, mais plutôt, sur la capacité à identifier les problèmes et les besoins de la communauté et à y répondre d'une façon souple et globale. C'est pourquoi, les organismes communautaires refusent catégoriquement d'enfermer cette capacité dans le concept de « projet novateur » prévalant dans bon nombre de programmes de subventions depuis maintenant deux décennies : l'innovation est une qualité intrinsèque des pratiques de l'action communautaire autonome.

On ne part pas avec l'objectif qu'on fait de l'innovation. On part des gens et on regarde avec eux des solutions qui répondraient à leurs besoins. C'est réducteur de parler de projet novateur comme on le fait dans les programmes de subventions alors qu'on est toujours dans un processus d'innovation (Groupe de discussion du 2 décembre 2005).

Spécificité de chaque secteur

Les pratiques mises de l'avant par les organismes communautaires se distinguent de celles généralement déployées par les acteurs du milieu traditionnel de l'éducation. Ces organismes communautaires font de l'éducation informelle, c'est-à-dire une éducation qui use de stratégies diverses en réponse aux multiples manières d'apprendre, une éducation qui est offerte dans des cadres physiques inhabituels et dont les objectifs dépassent de façon générale le rehaussement du niveau de scolarité. Ce sont là des façons de faire qui les distinguent du milieu éducatif institutionnel.

Par ailleurs, chaque secteur est spécifique par rapport aux autres. Cela ressort clairement dans le discours que tiennent les organismes sur leur raison d'être. En effet, l'analyse de ce discours a permis, dans le chapitre sur les portraits des secteurs, de mettre en lumière une portion de mission commune à tous les organismes d'un même secteur. C'est là, nous semble-t-il, qu'il faut chercher le spécifique à chaque secteur.

Complémentarité des pratiques

Dans une même communauté, il est possible d'observer la complémentarité des organismes à bien des égards, dans les objectifs spécifiques visés, dans les activités offertes, dans les résultats attendus, dans les approches pédagogiques utilisées... Bref, les organismes communautaires semblent complémentaires entre eux tant par leurs missions singulières que par leur « manière de faire » qui permet de rejoindre des groupes sociaux différents.

Ceci dit, ce qui motive l'action de chaque groupe est d'abord de contribuer à répondre aux besoins des personnes. Et ces derniers sont tellement vastes que la préoccupation de complémentarité inter-organismes intervient rarement dans la mise sur pied des organismes et dans la détermination de leurs objectifs sauf, par exemple, en ce qui concerne les organismes nés de l'intervention directe d'une table de concertation.

Lorsque les ressources financières le permettent, la diversité des pratiques, adoptée par les organismes communautaires, instaure une complémentarité des actions réalisées dans les différents milieux. Mais c'est la proximité avec le milieu et non pas une programmation déterminée par l'extérieur qui permet cette complémentarité.

En guise de conclusion

Comme nous l'avons vu précédemment, les organismes communautaires soutenus par le PACTE ont développé des pratiques diversifiées et originales afin de répondre aux besoins des populations et améliorer leurs conditions de vie.

Pour favoriser la consolidation et le développement de ces pratiques, encore faut-il que ces organismes disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour s'arrêter, prendre le temps de réfléchir à leurs pratiques et échanger avec d'autres organismes. À ce niveau, la situation est toujours préoccupante pour un grand nombre des organismes soutenus par le PACTE : 85,7 % des organismes non-nationaux, ayant un seul port d'attache et soutenus par le PACTE en 2003-2004, recevaient un soutien à la mission globale inférieur au seuil plancher de consolidation (100 000 \$) et 96,0 % d'entre eux, recevaient un soutien à la mission globale inférieur au seuil plancher de développement (125 000 \$) recommandés par le Comité aviseur de l'action communautaire autonome²². De plus, les équipes de travail de bon nombre de ces organismes étaient réduites au minimum :

- 71,2 % des équipes de travail des organismes soutenus par le PACTE étaient composées de l'équivalent de 2 postes réguliers et moins;
- et 88,5 % étaient composées de l'équivalent de 5 postes et moins en 2002-2003²³.

²² Les seuils planchers établis par le Comité aviseur de l'action communautaire autonome en 2003 sont le résultat d'une démarche de discussion et de réflexion impliquant les représentant-es des différents secteurs de l'action communautaire autonome. Les seuils planchers représentent les besoins exprimés pour le financement gouvernemental en appui à la mission globale des groupes et non pas le financement total de ceux-ci. Ces seuils planchers n'ont pas été indexés depuis leur adoption.

²³ Ces estimations ont été réalisées à partir des données fournies par les organismes au MEQ sur la base d'une semaine de travail de 35 heures par semaine et 52 semaines par année.

Un soutien à la mission globale insuffisant combiné à des équipes de travail réduites et des conditions de travail précaires maintiennent les organismes dans une situation d'instabilité qui nuit au développement et au renouvellement des pratiques²⁴. Les organismes consacrent beaucoup trop de temps à la recherche de fonds et à l'administration de projets. La nécessité de recourir aux projets afin de boucler le budget devient d'ailleurs rapidement un problème :

[...] pour continuer à offrir des activités et des services, la plupart des organismes sont contraints de s'engager dans de nouveaux projets sans pouvoir véritablement consolider leur base en investissant dans leurs ressources humaines (STATISTIQUES CANADA, 2004 cité dans CENTRE DE FORMATION POPULAIRE et RELAIS-FEMMES, 2005).

Des travailleuses et travailleurs expérimentés quittent les organismes afin d'améliorer leurs conditions de travail provoquant ainsi une perte d'expertise au sein de ces derniers. Il est toujours étonnant de constater à quel point des organismes, avec de petites équipes de travail, le plus souvent insuffisamment financés réalisent une somme de travail qui améliore sensiblement la qualité de vie des personnes qu'ils accueillent tout en contribuant au renouvellement des pratiques éducatives de la société. On oublie trop souvent que cela se fait aux dépens des conditions de travail et de la santé des personnes qui composent ces équipes.

²⁴ Plus de 80 % des employé-es du communautaire ont un salaire inférieur à 20 \$ de l'heure et le salaire horaire moyen est légèrement supérieur à 15 \$ (CENTRE DE FORMATION POPULAIRE et RELAIS-FEMMES, 2005: 41).

6. RECOMMANDATIONS

Note : Les recommandations faites ici portent sur des réalités communes à l'ensemble des organismes communautaires actifs dans le champ de l'éducation et ne disposent pas des revendications portées par chacun des secteurs. La recherche montrant que le développement des pratiques des organismes nécessite un meilleur soutien, les recommandations que nous portons à l'attention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport y ont trait.

La recherche dévoile que les organismes communautaires actifs dans le champ de l'éducation forment un réseau riche d'une grande diversité de pratiques et faisant preuve d'une capacité à les renouveler dans le but de s'adapter à l'évolution des besoins perçue dans la communauté.

Conséquences de la situation financière précaire des organismes, certains obstacles nuisent cependant à la consolidation et au développement des pratiques :

- une somme démesurée d'énergies doit être investie dans la recherche de financement réduisant d'autant le temps consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités;
- le financement par projet, doublé du contexte d'un financement de base insuffisant, oblige les groupes à créer, année après année, de nouveaux projets auxquels il sera difficile de donner suite; ce type de financement est impropre à assurer la pérennité des organismes et les place dans un rapport de compétition qui nuit aux échanges sur les pratiques de même qu'à la circulation des connaissances et des expertises;
- l'existence d'équipes de travail réduites au minimum qui, en plus de provoquer roulement de personnel et épuisement des travailleuses et des travailleurs, engendre une perte d'expertise constante.

Pour lever ces obstacles, nous recommandons :

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prenne acte du rôle central joué par ce réseau dans le but de rendre effectif le droit à l'éducation pour toutes et tous sur le territoire québécois. Concrètement, les deux actions suivantes doivent être rapidement mises en branle, constituant les premières étapes d'une amélioration sensible du soutien apporté aux organismes et au développement de leurs pratiques :

1 Le rehaussement du financement en soutien à la mission globale et la mise en place d'une indexation annuelle de ce financement. Pour déterminer le rehaussement adéquat du financement, le ministère doit faire ce travail en concertation avec les regroupements et les organismes concernés, respecter les seuils planchers définis par le Comité aviseur de l'action communautaire autonome et les ajuster au coût de la vie.

Un rehaussement du soutien à la mission globale permettrait de mettre fin à la course effrénée au financement par projet imposée aux organismes pour le développement de leurs pratiques d'autant que ce type de financement ne tient pas compte du caractère long terme propre au travail de fond exécuté par les organismes. Ce type de financement, qu'il appuie des projets dits novateurs ou autres, recèle un caractère contreproductif notamment parce qu'il entraîne, à chaque fin de projet, une perte d'expertise liée au départ des personnes qui avaient été embauchées pour le réaliser.

Un financement en soutien à la mission globale suffisant apporterait des conditions favorables à la consolidation, au développement et au renouvellement des pratiques pertinentes aux besoins des personnes rejointes par les organismes mais aussi des conditions plus favorables aux équipes qui travaillent dans les organismes :

- des équipes de travail de taille suffisante;
- des conditions de travail décentes notamment pour contrecarrer la pénurie de personnel appréhendée;
- des conditions d'apprentissage plus favorables (les groupes mieux financés offrent des périodes d'ouverture plus larges);
- la formation continue des travailleuses et des travailleurs assurée;
- le développement de réseaux permettant des échanges de savoirs et d'expertises...

2 La mise sur pied d'un fonds destiné à la recherche, à la formation et au transfert des connaissances à l'intention des organismes communautaires oeuvrant sur le terrain de l'éducation, lequel soutiendrait la systématisation des pratiques significatives réalisées par les groupes et en assurerait la diffusion. Ici aussi, il conviendrait d'associer les groupes à la mise en place et au suivi du fonds. Ceci dit, les modalités devraient être souples notamment en ce qui concerne la durée et l'importance des projets afin que tous les groupes quelque soit leur taille et leur évolution puissent se prévaloir de ce fonds.

La mise sur pied d'un tel fonds permettrait aux organismes de :

- peaufiner leurs pratiques originales et porteuses;
- les systématiser;
- les faire connaître aux autres organismes et à l'ensemble de la communauté.

Les nouvelles conditions réunies grâce à un financement adéquat contribueraient à l'avancement et au déploiement de pratiques originales en ce sens qu'elles permettraient aux groupes de questionner librement leurs pratiques, de faire connaître leurs expertises et d'échanger entre eux leurs connaissances favorisant ainsi l'émergence de nouveaux savoirs dans le champ de l'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

AUBIN, Jean-François

1995 « Retour vers le passé ! », *Le Monde alphabétique*, Montréal, été-automne 1995, 7 : 12-16.

BELLEAU, Josée

1999 *La gestion démocratique dans les organismes communautaires*, Montréal, Centre de formation populaire et Relais-femmes.

BOILY, Nicole

1990 « L'éducation populaire en 1990 », *L'éducation populaire... ça change le monde !*, Montréal, Institut canadien d'éducation des adultes, 6-7.

CENTRE DE FORMATION POPULAIRE et RELAIS-FEMMES

2005 *Pour que travailler dans le communautaire ne rime plus avec misère, Enquête sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires*, Montréal, Centre de formation populaire et Relais-femmes.

2001 *Les organismes communautaires au Québec, Des pratiques à la croisée des chemins, Rapport de recherche sur la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux et les transformations dans les pratiques des organismes communautaires*, Montréal, Centre de formation populaire et Relais-femmes.

COALITION DES TROC et TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES

1997 *Cadre de référence sur une politique de reconnaissance des organismes communautaires autonomes : positions adoptées à la rencontre nationale (20-21 février 1997)*.

COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

2003 *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements d'action communautaire autonome, Document de référence sur les seuils planchers*, Montréal, Comité aviseur de l'action communautaire autonome.

COMITÉ NATIONAL DE RÉVISION DU PROGRAMME D'AIDE AUX ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE

1987 *L'éducation populaire autonome au Québec : situation actuelle et développement*, Comité national de révision du programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire présenté au ministre de l'Éducation du Québec.

DESCARRIES-BÉLANGER, Francine et Shirley ROY

1988 *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée : essai de typologie*, Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes.

DUVAL, Michelle, Annie FONTAINE, Danielle FOURNIER, Suzanne GARON et Jean-François RENÉ

2005 *Les organismes communautaires au Québec, Pratiques et enjeux*, Montréal, gaëtan morin éditeur.

FARRO, Antimo L.

2000 *Les mouvements sociaux*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

FAVREAU, Louis

1989 *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours, Continuités et ruptures*, Montréal, Centre de formation populaire et Les Éditions du Fleuve Inc.

FONTAN, Jean-Marc, Juan-Luis KLEIN et Diane-Gabrielle TREMBLAY

2005 *Innovation socioterritoriale et reconversion économique : Le cas de Montréal*, Paris, L'Harmattan.

GAUTHIER, Anne

2002 *Rapport d'enquête sur les activités d'éducation populaire dans les organismes communautaires autonomes du Bas-Saint-Laurent*, Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent.

GUAY, Lorraine

1999 *Pour un mouvement communautaire citoyen*, Saint-Jérôme, Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL).

HAVARD DUCLOS, Bénédicte et Sandrine NICOURD

2005 *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Paris, Payot.

LAMOUREUX, Henri, Jocelyne LAVOIE, Robert MAYER et Jean PANET-RAYMOND

1996 *La pratique de l'action communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

LANDRY, Gilles et Solange TOUGAS

2002 « Le sens de l'orientation », *Le Monde alphabétique*, Montréal, printemps 2002, 14 : 37-48.

LES OEUVRES DE LA MAISON DAUPHINE INC, RÉPIT JEUNESSE, RÉSIDENCE LA COLOMBIÈRE et LES PROMOTIONS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES

2005 *Rapport de recherche réalisé dans le cadre du programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), Outil de référence qui définit les organismes d'éducation alternative en matière de rattachement scolaire au Québec*, Québec, Les Oeuvres de la Maison Dauphine, Répît Jeunesse, Résidence La Colombière et Les Promotions culturelles et éducatives.

MARCOTTE, François

1986 *L'action communautaire, ses méthodes, ses outils, ses rouages et sa gestion*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

2005 *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation : PACTE, Soutien à la mission globale des organismes, entente triennale 2003-2006, année 2005-2006*, Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

2004a *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation : PACTE, Soutien à la mission globale des organismes, entente triennale 2003-2006, année 2004-2005*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec.

2004b *Cahier d'accompagnement de la demande, Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation : PACTE, Soutien à la mission globale des organismes, entente triennale 2003-2006, année 2004-2005*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec.

2003a *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation : PACTE, Soutien à la mission globale des organismes, entente triennale 2003-2006, année 2003-2004*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec.

2003b *Cahier d'accompagnement de la demande, Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation : PACTE, Soutien à la mission globale des organismes, entente triennale 2003-2006, année 2003-2004*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec.

2002 *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Apprendre tout au long de la vie*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec.

1998 *Vers une politique de la formation continue. Prendre le virage du succès*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

2005 *L'organisation municipale du Québec*, Québec, Ministère des Affaires municipales et des Régions.

NEVEU, Érik

1996 *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Éditions La Découverte.

PUCHAULT, David

1999 « Éducation populaire : un financement très peu continu », *Recto verso*, 281, p.31.

REGROUPEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE EN ACTION COMMUNAUTAIRE DES RÉGIONS DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (RÉPAC-03-12)

2004 *Faire le choix de l'éducation populaire autonome, La trousse*, Québec, Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches.

REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC (RGPAQ)

2005a *Alphabétisation populaire et action communautaire autonome: concepts et pratiques*, Montréal, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.

2005b *L'impact des politiques néolibérales en éducation, en éducation des adultes et en alphabétisation populaire, compte-rendu de la conférence-débat du 8 septembre 2005*, Montréal, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.

2005c *Rencontres régionales et rencontre nationale 2004-2005*, Montréal, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.

2003 *Une force en mouvement, 20 ans d'histoire et d'engagement*, Montréal, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS DE LUTTE AU DÉCROCHAGE (ROCQLD)

2004a *Identification des groupes et des pratiques communautaires au Québec en prévention du décrochage scolaire*, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage.

2004b *Lutte au décrochage scolaire, Répertoire des ressources 2004*, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage.

RHÉAUME, Roger et Lise GERVAIS

1999 *Document de formation sur « Les enjeux de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome »*. Comité aviseur de l'action communautaire autonome.

ROMAINE-OUELLETTE, Françoise

1985 *Les groupes de femmes du Québec en 1985 : champs d'intervention, structures et moyens d'action*, Québec, Conseil du statut de la femme.

SAVOIE, Lina

1989 *Les pratiques et l'impact social des groupes d'éducation populaire autonome du Québec*, Montréal, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire autonome du Québec.

SCHNAPPER, Dominique

1999 *La compréhension sociologique, Démarche de l'analyse typologique*, Paris, Le Lien social, Presses Universitaires de France.

SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC

- 2006 *Profil régional, Montréal, Soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire*, Québec, Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec.
- 2005 *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire, édition 2004-2005*, Québec, Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec.
- 2004a *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, Québec, Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec.
- 2004b *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, Québec, Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec.
- 2001 *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Québec, Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec.

SÉGUIN, Micheline

- 1992 « L'alphabétisation conscientisante, l'expérience du Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles », *Le Monde alphabétique*, Montréal, printemps-été 1992, 3 : 36-37.

TABLE DES FÉDÉRATIONS ET ORGANISMES NATIONAUX EN ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

- 2004 *Rappel des revendications sur la reconnaissance et le financement de l'éducation populaire autonome*, Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome.

TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES ET COALITION DES TABLES RÉGIONALES D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

- 1997 Cadre de référence des organismes communautaires et bénévoles sur une politique de reconnaissance des organismes autonomes dans le cadre du programme SOC, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et Coalition des tables régionales d'organismes communautaires.

TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE (TROVEP) DE LA MONTÉRÉGIE, TROVEP DE L'OUTAOUAIS, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU SAGUENAY/LAC-ST-JEAN ET REGROUPEMENT DES ORGANISMES D'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME DE LA MAURICIE (ROM)

- 2005a « Le développement de l'éducation populaire autonome du Québec », *Le Tour d'y voir*, septembre 2005, no 95 : 2, 4.
- 2005b « Qu'est-ce que l'EPA ? », *Le Tour d'y voir*, septembre 2005, no 85 : 2, 4.

VALLÉE, Bernard

- 1998 *Sortir l'éducation populaire du placard*, Montréal, Institut canadien pour l'éducation des adultes.

SITES INTERNET

Direction de la formation générale des adultes : www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/pacte/pacte.html, 2 mai 2006.

Hamel, Pierre. « Les mouvements sociaux », L'année politique au Québec 1988-1989 : ww.pum.umontreal.ca/apqc/88_89/hamel/hamel.htm, 1^{er} février 2005.

Larose, Christine. Jalons de l'histoire de l'éducation des adultes au Québec : www.ageefp.qc.ca/dossiers/pdf/jalons_educ.pdf, 15 octobre 2005.

Laubach Literacy Canada-Quebec/Literacy Volunteers of Quebec : www.qela.qc.ca/LLC-Q-LVQ.htm, 23 avril 2006.

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec : www.mepacq.qc.ca/orientations.html, 18 mars 2006.

Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec : www.rgpaq.qc.ca/, 2 mai 2006.

Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage : www.rocqld.org/, 2 mai 2006.

Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome : www.tabledesfedes.qc.ca/epa.html, 1^{er} février 2005.

ANNEXE I

SOUTIEN FINANCIER VERSÉ AUX ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DE 2001-2002 À 2005-2006 PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES PSAPA, PSEPA ET PACTE

- En 2001-2002 et 2002-2003, les sommes versées l'ont été dans le cadre du Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome (PSAPA) et du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA) alors qu'à partir de 2003-2004, les sommes versées l'ont été dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).
- Les données des années 2001-2002 et 2002-2003 ne tiennent compte que des groupes relevant des cinq secteurs d'intervention qui sont demeurés au MEQ à la suite du transfert d'organismes effectué en 2002-2003.
- Le soutien financier comprend les sommes récurrentes et non-récurrentes versées aux organismes.

Tableau A Soutien financier versé aux groupes d'alphabétisation de 2001-2002 à 2005-2006 par le ministère de l'Éducation (PSAPA et PACTE)

Année	Nombre d'organismes	SOUTIEN FINANCIER		
		Montant total	Moyenne	Médiane
2001-2002	127	8 891 846 \$	70 015 \$	65 000 \$
2002-2003	130	9 785 662 \$	75 274 \$	75 000 \$
2003-2004	129	10 695 558 \$	82 911 \$	80 890 \$
2004-2005	130	10 640 073 \$	81 847 \$	75 232 \$
2005-2006	129	10 666 968 \$	82 690 \$	79 324 \$

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

Note 1 : En 2003-2004, il y avait 130 groupes d'alphabétisation accrédités au MEQ mais l'un d'entre eux n'avait pas reçu de subvention cette année-là et n'a donc pas été comptabilisé.

Tableau B Soutien financier versé aux organismes de lutte au décrochage scolaire de 2001-2002 à 2005-2006 par le ministère de l'Éducation (PSEPA et PACTE)

Année	Nombre d'organismes	SOUTIEN FINANCIER		
		Montant total	Moyenne	Médiane
2001-2002	4	120 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
2002-2003	8	212 800 \$	26 600 \$	22 500 \$
2003-2004	12	505 992 \$	42 166 \$	50 000 \$
2004-2005	12	671 872 \$	55 989 \$	54 500 \$
2005-2006	13	713 872 \$	54 913 \$	55 000 \$

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

Tableau C Soutien financier versé aux groupes de formation continue auprès des organismes de 2001-2002 à 2005-2006 par le ministère de l'Éducation (PSEPA et PACTE)

Année	Nombre d'organismes	SOUTIEN FINANCIER		
		Montant total	Moyenne	Médiane
2001-2002	6	200 849 \$	33 475 \$	35 515 \$
2002-2003	9	601 414 \$	66 824 \$	58 000 \$
2003-2004	10	696 122 \$	69 912 \$	55 890 \$
2004-2005	11	808 361 \$	73 487 \$	65 000 \$
2005-2006	12	863 861 \$	71 988 \$	65 000 \$

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

Tableau D Soutien financier versé aux écoles de la rue de 2001-2002 à 2005-2006 par le ministère de l'Éducation (PSEPA et PACTE)

Année	Nombre d'organismes	SOUTIEN FINANCIER		
		Montant total	Moyenne	Médiane
2001-2002	0	---	---	---
2002-2003	4	171 000 \$	42 750 \$	44 000 \$
2003-2004	5	252 670 \$	50 534 \$	50 000 \$
2004-2005	4	230 000 \$	57 500 \$	60 000 \$
2005-2006	4	210 000 \$	52 500 \$	55 000 \$

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

Tableau E Soutien financier versé aux regroupements d'organismes de 2001-2002 à 2005-2006 par le ministère de l'Éducation (PSEPA et PACTE)

Année	Nombre d'organismes	SOUTIEN FINANCIER		
		Montant total	Moyenne	Médiane
2001-2002	2	270 294 \$	135 147 \$	135 147 \$
2002-2003	3	295 294 \$	98 431 \$	30 000 \$
2003-2004	3	348 937 \$	116 312 \$	70 890 \$
2004-2005	3	340 294 \$	113 431 \$	75 000 \$
2005-2006	3	345 294 \$	115 098 \$	80 000 \$

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

Tableau F Soutien financier versé à l'ensemble des organismes de 2001-2002 à 2005-2006 par le ministère de l'Éducation (PSAPA, PSEPA et PACTE)

Année	Nombre d'organismes	SOUTIEN FINANCIER		
		Montant total	Moyenne	Médiane
2001-2002	139	9 482 989 \$	68 223 \$	65 000 \$
2002-2003	154	11 066 170 \$	71 858 \$	70 000 \$
2003-2004	159	12 499 279 \$	78 612 \$	75 890 \$
2004-2005	160	12 690 600 \$	79 316 \$	75 000 \$
2005-2006	161	12 799 995 \$	79 503 \$	75 000 \$

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

ANNEXE II

L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

Par définition, l'ÉPA est :

« L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu. »

Définition officielle du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) depuis 1978.

Au cours des ans, le mouvement d'éducation populaire autonome s'est aussi doté de principes qui caractérisent toute démarche d'éducation populaire :

1. Avoir une visée de transformation sociale et travailler sur les causes des problèmes sociaux plutôt que sur leurs effets;
2. Rejoindre des populations qui ne contrôlent pas ou peu leurs conditions de vie ou de travail;
3. Favoriser la prise en charge du groupe et des démarches d'apprentissage par la population;
4. Adopter des démarches d'apprentissage qui mènent à des actions collectives

Source : REGROUPEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE EN ACTION COMMUNAUTAIRE DES RÉGIONS DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES, *Faire le choix de l'éducation populaire autonome*, La trousse, Québec, mai 2004, page 8 (section Le texte).

ANNEXE III

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACA	Action communautaire autonome
CEFA	Commission d'étude sur la formation des adultes
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DGEA	Direction générale de l'éducation des adultes
LLC-Q/LVQ	Laubach Literacy Canada-Quebec/Literacy Volunteers of Quebec
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MÉPACQ	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
PACTE	Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation
PSAPA	Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome
PSEPA	Programme de soutien à l'éducation populaire autonome
RGPAQ	Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec
ROCIDEC	Regroupement des organismes communautaires d'intervention auprès des jeunes décrocheurs scolaires potentiels ou réels de l'île de Montréal
ROCQLD	Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
SACA	Secrétariat à l'action communautaire autonome